

ARRETE MUNICIPAL n° A20241011-484

Mairie d'Ussel				
Département de la Corrèze			Service	Affaires générales
République Française			Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	6.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Tournoi d'automne			
Date	Du samedi 19 octobre au samedi 2 novembre 2024 de 8 h 00 à 00 h 00			
Lieu	3 rue du Stade, 19200 USSEL			
Demandeur	Monsieur Fabrice GARDON, président du Tennis club ussellois			

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 10 octobre 2024 par Monsieur Fabrice GARDON, président du Tennis club ussellois ;

Arrête,

Article 1: Monsieur Fabrice GARDON, président du Tennis club ussellois est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie du samedi 19 octobre au samedi 2 novembre 2024 de 8 h 00 à 00 h 00, au complexe sportif à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL;
- Monsieur Fabrice GARDON, président du Tennis club ussellois.

Fait à Ussel, le 11 octobre 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à : Mise en ligne le : 1 1 OCT. 2074

Notification le :